



## Organisme de formation

**UFCV**

**11 rue Montlosier  
63000 Clermont-Fd**

N° déclaration d'activité : 11750896975 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 77568562100499

## Lieu de la formation

**UFCV**

**11 rue Montlosier  
63000 Clermont-FD**

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

## Descriptif de la formation

Titre professionnel Assistant de vie aux familles - ADVF

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Titre professionnel : arrêté du 4 juillet 2024

Autorité de certification : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Niveau visé : 3

**Codes métiers** : 330 : spécialités plurivalentes des services aux personnes / **Formacodes** : 44028, 42056, 44030

**Code Certif Info** :

**N° fiche RNCP** : 37715 **date d'enregistrement** : 9 juillet 2023

**Code CPF** : 334276

## Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

**Date : du 12 novembre 2024 au 15 avril 2025**

Formation en alternance à temps plein en continu durant 41 semaines

► **Durée totale de la formation** : 707 heures sur 20 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

• Enseignement théorique : 462 heures soit 35 heures par semaine

• Stage en milieu professionnel : 245 heures soit 7 semaines

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

## Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011\_CN\_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

► **Règlement intérieur de l'UFCV**

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/%C3%80-propos/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-des-formationen>

## Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation

La formation est accessible à toutes personnes souhaitant se former au métier d'assistante de vie aux familles.

Il faut cependant répondre aux critères suivants :

- Projet dans le secteur du service à la personne validé.
- Avoir 18 ans.
- Faire preuve d'une bonne compréhension des consignes écrites et orales ; Maîtriser les 4 opérations mathématiques.
- Qualité humaines, relationnelles et de communication.
- Avoir une bonne condition physique permettant d'intervenir à domicile (tâches ménagères, mobilisation de personne, port de charge...).

## & troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

## Conditions d'admission

L'inscription à la formation se fait via le dossier de candidature au titre ADVF.

L'entrée en formation est également soumise à des épreuves de sélection (épreuves écrites et entretien).

► **Date de l'épreuve** : semaine du 21 au 25 octobre 2024

► **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors d'un entretien de positionnement

## Coûts

5544€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/%C3%80-propos/Conditions-g%C3%A9n%C3%A9rales-de-ventes>

## Objectifs et contenus de la formation

► **Objectifs** :

L'objectif est de permettre aux stagiaires d'obtenir le titre d'assistant de vie aux familles.

Les grands objectifs de la formation sont :

- acquérir des compétences professionnelles dans l'aide à domicile ;
- être capable d'apporter une aide professionnelle de qualité et adaptée aux personnes en situation de perte d'autonomie ;
- faciliter l'insertion professionnelle avec un métier d'avenir ;
- se constituer un réseau professionnel, favoriser son employabilité et s'insérer professionnellement

► **Contenus** :

La formation se compose en de 3 blocs de compétences complétés par des périodes en entreprise. : **Période d'intégration** : Accueil, présentation des objectifs de la formation, connaissance de l'environnement professionnel et adaptation du parcours de formation, appropriation de l'environnement numérique, recherche d'une période en entreprise.

**Certification au SST**

**CCP1 : Entretenir le logement et le linge d'un particulier**

Entretien du logement d'un particulier - entretien du linge d'un particulier

**CCP2 : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets**

Aide à la personne dans la réalisation de ses projets et maintien du lien social.

Aide à la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Aide à la personne lors des courses et lors des repas.

**CCP3 : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile**

Accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages de base et sa sociabilisation avec les techniques et gestes professionnels appropriés.

Techniques et gestes professionnels appropriés lors des levers

et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Période de formation en milieu professionnel : 4 semaines (soit 140 heures)

L'ensemble de ces CCP (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'assistant de vie aux familles.

**Retrait des dossiers de candidature**

► **Retrait des dossiers** à partir d'avril 2024

► **Clôture des inscriptions : 18 octobre 2024**

 **Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation**

► Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

► L'action de formation dispose :

- D'une salle de formation équipées ;
- D'un plateau technique reproduisant le logement d'une personne aidée
- D'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- D'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

► Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

► Chaque période en milieu professionnel donne lieu à une visite et rencontres avec les tuteurs et sont programmées par l'UFCV.

 **Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation**

- Des évaluations formatives sont menées au cours des séquences de formation.
- Des temps dédiés à la régulation des apprentissages sont planifiés
- Des évaluations en cours de formation sont organisées à l'issue de chaque CCP et en amont des épreuves de certification.
- Des entretiens individuels sont programmés afin de s'assurer de la progression pédagogique du stagiaire

Dès l'accueil en formation, il sera remis aux stagiaires, un livret de l'alternance composé de grilles d'évaluation dont les sources sont le référentiel Emploi Activités Compétences et le référentiel d'évaluation du titre professionnel ADVF.

 **Modalités d'obtention de la certification**

- A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :
- Une mise en situation professionnelle, complétée par un entretien technique,
- Les résultats des évaluations passées en cours de formation.
- Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- Un entretien final avec le jury.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP, peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs des blocs de compétences.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de la validité du titre.

 **Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation**

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6).

De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ du sanitaire et social et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



Planning de la formation :

nov-24				déc-24				janv-25				févr-25				mars-25				avr-25				
		GROUPE 2				GROUPE 2																		
		Centre	Stage			Centre	Stage			Centre	Stage			Centre	Stage			Centre	Stage			Centre	Stage	
Vendredi	1			Dimanche	1			Mercredi	1			Samedi	1			Samedi	1			Mardi	1	7	CCP3	
Samedi	2			Lundi	2	7	CCP2	jeudi	2			Dimanche	2			Dimanche	2			Mercredi	2	7	CCP3	
Dimanche	3			Mardi	3	7	CCP2	Vendredi	3			Lundi	3	7	CCP2	Lundi	3			jeudi	3	7	CCP3	
Lundi	4			Mercredi	4	7	CCP2	Samedi	4			Mardi	4	7	CCP2	Mardi	4			Vendredi	4	7	CCP3 - ECF	
Mardi	5			jeudi	5	7	CCP2	Dimanche	5			Mercredi	5	7	CCP2	Mercredi	5			Samedi	5			
Mercredi	6			Vendredi	6	7	CCP2	Lundi	6	7	CCP3	jeudi	6	7	CCP2	jeudi	6			Dimanche	6			
jeudi	7			Samedi	7			Mardi	7	7	CCP3	Vendredi	7	7	CCP2	Vendredi	7			Lundi	7	7	DP	
Vendredi	8			Dimanche	8			Mercredi	8	7	CCP3	Mercredi	8			Samedi	8			Mardi	8	7	BILAN	
Samedi	9			Lundi	9	7	CCP2	jeudi	9	7	CCP3	Dimanche	9			Dimanche	9			Mercredi	9	7	Candidats 1 et 2	
Dimanche	10			Mardi	10	7	CCP2	Vendredi	10	7	CCP3	Lundi	10	7	CCP2	Lundi	10			jeudi	10	7	Candidats 3 et 4	TRE en parallèle
Lundi	11			Mercredi	11	7	CCP2	Samedi	11			Mardi	11	7	CCP2	Mardi	11			Vendredi	11	7	Candidats 5 et 6	
Mardi	12	7	Accueil	jeudi	12	7	CCP2	Dimanche	12			Mercredi	12	7	CCP2	Mercredi	12			Samedi	12			
Mercredi	13	7	Période d'intégration	Vendredi	13	7	CCP2	Lundi	13			jeudi	13	7	CCP3	jeudi	13			Dimanche	13			
jeudi	14	7		Samedi	14			Mardi	14			Vendredi	14	7	CCP3	Vendredi	14			Lundi	14	7	Candidats 7 et 8	TRE en parallèle
Vendredi	15	7		Dimanche	15			Mercredi	15			Samedi	15			Samedi	15			Mardi	15	7	Candidats 9 et 10	
Samedi	16			Lundi	16	7	CCP2	jeudi	16			Dimanche	16			Dimanche	16			Mercredi	16			
Dimanche	17			Mardi	17	7	CCP3	Vendredi	17			Lundi	17	7	CCP1	Lundi	17			jeudi	17			
Lundi	18	7	PI / Charte	Mercredi	18	7	CCP3	Samedi	18			Mardi	18	7	CCP1 - ECF	Mardi	18			Vendredi	18			
Mardi	19	7	CCP1	jeudi	19	7	CCP3	Dimanche	19			Mercredi	19	7	CCP2	Mercredi	19			Samedi	19			
Mercredi	20	7	CCP1	Vendredi	20	7	CCP3	Lundi	20			jeudi	20	7	CCP2	jeudi	20			Dimanche	20			
jeudi	21	7	CCP1	Samedi	21	7	CCP3	Mardi	21			Vendredi	21	7	CCP2	Vendredi	21			Lundi	21			
Vendredi	22	7	CCP1	Dimanche	22			Mercredi	22			Samedi	22			Samedi	22			Mardi	22			
Samedi	23			Lundi	23			jeudi	23			Dimanche	23			Dimanche	23			Mercredi	23			
Dimanche	24			Mardi	24			Vendredi	24			Lundi	24			Lundi	24	7	CCP2	jeudi	24			
Lundi	25	7	CCP1	Mercredi	25			Samedi	25			Mardi	25			Mardi	25	7	CCP2	Vendredi	25			
Mardi	26	7	CCP1	jeudi	26			Dimanche	26			Mercredi	26			Mercredi	26	7	CCP2	Samedi	26			
Mercredi	27	7	CCP2	Vendredi	27			Lundi	27			jeudi	27			jeudi	27	7	CCP2	Dimanche	27			
jeudi	28	7	CCP1	Samedi	28			Mardi	28			Vendredi	28			Vendredi	28	7	CCP2	Lundi	28			
Vendredi	29	7	CCP2	Dimanche	29			Mercredi	29							Samedi	29			Mardi	29			
Samedi	30			Lundi	30			jeudi	30							Dimanche	30			Mercredi	30			
				Mardi	31			Vendredi	31							Lundi	31	7	CCP2 - ECF					